

## Questions-réponses

### Pourquoi intervenir des dizaines d'années après la fermeture des sites miniers ?

L'étude suit l'application d'une directive européenne de 2006 sur les déchets de l'industrie extractive. Dans le domaine de l'après-mine, l'évaluation des impacts sur la santé humaine, potentiellement liés aux anciennes activités minières, est une démarche engagée récemment.

### Quels sont les impacts potentiels des anciennes mines ?

Les sources de pollution principales sont les dépôts miniers (liés à l'extraction ou au traitement du minerai) et les eaux d'origine minière qui peuvent libérer les métaux qui y sont contenus. L'impact environnemental dépend des métaux concernés et des concentrations relevées.

### En quoi consistent les enquêtes de terrain ?

Elles permettent de déterminer si les personnes concernées sont susceptibles d'être mises en contact directement ou indirectement avec ces métaux. Les questions posées portent principalement sur l'occupation des zones étudiées, la présence d'enfants, la consommation de légumes ou de fruits autoproduits, etc.

### Les prélèvements peuvent-ils endommager mon terrain ?

Les prélèvements de sols sont réalisés sur une profondeur maximale de 30 cm et autant de large, dont est retirée une petite partie seulement. La terre restante est remise dans le trou. Les gazons ornementaux, au préalable proprement décapés, sont réinstallés. La trace visuelle après prélèvement est faible.

### Comment seront diffusés les résultats de l'étude ?

Les résultats acquis lors de l'étude seront remis à la DREAL Occitanie. Une fois l'étude finie, sa diffusion sera réalisée par les services de la Préfecture de l'Aveyron et de la Préfecture du Lot.

## Les différents acteurs

### L'État

L'État finance les études et investigations complémentaires prévues pour évaluer l'impact sanitaire et environnemental des anciens sites miniers sur le territoire métropolitain, et notamment en région Occitanie sur le secteur minier d'Asprières.

### GEODERIS

GEODERIS est l'expert de l'État dans le domaine minier à qui a été confiée la mise en œuvre de l'étude sanitaire et environnementale dans son intégralité. Un représentant de cet organisme sera présent pendant les campagnes de terrain.

Certains aspects spécifiques sont confiés, sous la supervision de GEODERIS, à :

### BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

Il s'agit d'un établissement public (service géologique national), spécialisé dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

### INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)

Il s'agit d'un établissement public, spécialisé dans la prévention des risques des activités économiques sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

## Contacts

### DREAL Occitanie

1, rue de la cité administrative - CS 80002,  
31074 TOULOUSE Cedex 9

### Unité interdépartementale Tarn - Aveyron

Tel: 05 65 75 49 97

### Unité interdépartementale Tarn et Garonne - Lot

Tel : 05 65 23 61 10

### GEODERIS

Antenne Sud - PIST OASIS 3 - Bât. A, Rue de la Bergerie -  
30319 ALES Cedex

Christian VACHETTE, Directeur Antenne Sud, 04 66 61 09 81

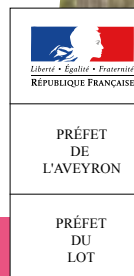
Aurore STEPHANT-CHAMPIGNY, 04 66 61 09 89

[www.geoderis.fr](http://www.geoderis.fr)

Secteur minier  
d'Asprières  
(12, 46)

## Étude sanitaire et environnementale

Campagnes de mesures  
et de prélèvements  
en 2018



Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

## Contexte et objectifs

### Historique

Le secteur minier d'Asprières a fait l'objet d'une exploitation minière, principalement pour le plomb et l'argent, dès l'époque romaine (en particulier dans les environs de Peyrusse-le-Roc). Les principaux filons ont été repris intensément au Moyen-Âge depuis la surface puis exploités par travaux miniers souterrains au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle (en particulier sur les communes de Bouillac et d'Asprières). La fermeture des mines contemporaines de la Diège (plomb argentifère) en 1938 et de Valzergues (fluorine) en 1973 marque la fin de l'activité minière sur le secteur.



Vestiges de la laverie de Bouillac

### Étude sanitaire et environnementale en contexte d'après-mine

Un inventaire des dépôts miniers a été mené au niveau national entre 2009 et 2012. Une hiérarchisation des sites miniers a ensuite été proposée et a mis en évidence le besoin d'investigations complémentaires sur le secteur d'Asprières.

Une étude sanitaire et environnementale, c'est-à-dire un diagnostic approfondi pour évaluer les risques pour la santé humaine et les impacts environnementaux, a donc été lancée en 2017. Dans ce cadre, près de 640 prélèvements et 560 mesures ont été réalisés sur 12 sites d'intérêt. Cependant, les zones sous influence minière étant plus étendues qu'escompté, des compléments d'investigations s'avèrent nécessaires.

## Calendrier

### Campagnes de terrain en 2018

Deux campagnes de prélèvements et de mesures seront réalisées **du 9 au 27 avril 2018**, puis **du 16 au 20 juillet 2018**.

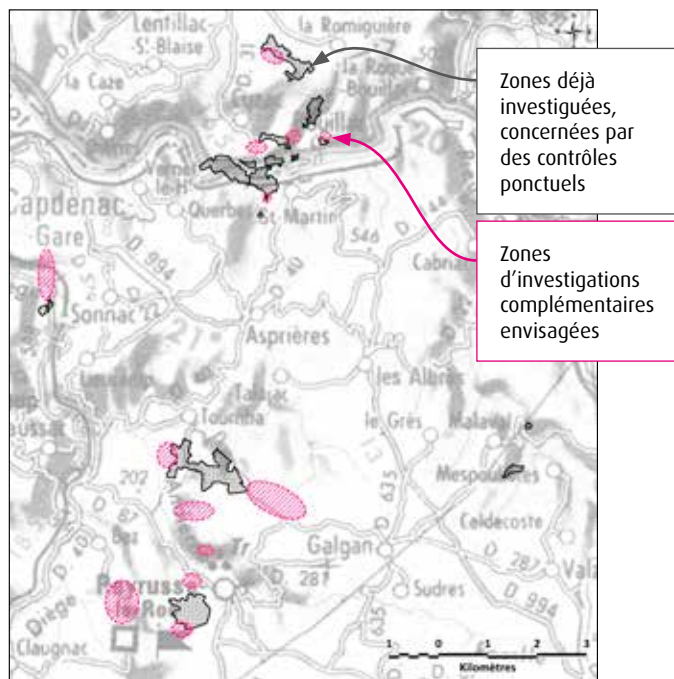
Treize zones d'investigations ont été identifiées et concernent les communes de: **Felzins, Cuzac, Bouillac, Asprières, Capdenac-Gare, Sonnac, Les Albres, Naussac, Peyrusse-le-Roc et Galgan** (cf. carte ci-dessous).

Des prélèvements de contrôle, destinés à valider les résultats analytiques obtenus en 2017, seront réalisés ponctuellement, sur certaines propriétés, sur les zones investiguées en 2017.

Les maires ont été informés par les sous-préfectures de Villefranche-de-Rouergue et de Figeac. La Gendarmerie a également été informée de ces interventions de terrain.

**Les intervenants — GEODERIS, INERIS et BRGM — disposeront d'une pièce d'identité** qu'ils pourront présenter sur demande.

### Localisation des zones d'investigations envisagées en 2018



## Nature des investigations

Ces investigations vont consister en des prélèvements (eaux, sols, végétaux) et des mesures sur site (sols et sédiments). Ces prélèvements vont ensuite faire l'objet d'analyses en laboratoire. L'objectif est d'évaluer si l'état des milieux (eaux, sols et végétaux) est compatible avec les usages qui en sont faits (activités de loisirs, consommation de légumes et fruits autoproduits, etc.).

Une enquête de terrain est également réalisée par les intervenants auprès des personnes concernées.

### Prélèvements de sols

À l'aide d'une bêche ou d'une petite pelle inox, de la terre est prélevée au niveau des zones de loisirs, des jardins potagers, etc. (le plus souvent en plusieurs endroits sur une même parcelle).



### Prélèvements d'eaux

Des échantillons d'eau sont prélevés avec des flacons (pour un volume total maximum de 2 litres) au niveau des émergences minières, des sources naturelles mais aussi dans les cours d'eau.



### Prélèvements de végétaux

Des fruits et légumes potagers peuvent être prélevés, uniquement si les espèces concernées sont abondamment présentes dans les jardins potagers. Localement, des plantes herbacées de pâturage peuvent être prélevées, par découpage des brins au-dessus des racines.

### Mesures sur site

Des mesures sur les sols et les sédiments sont réalisées avec un appareil de fluorescence X portable, afin d'obtenir un ordre de grandeur des concentrations pour les principales substances étudiées.

